

Traduit de
l'anglais par
Llama



THE EUROPEAN ASSOCIATION OF
JEHOVAH'S WITNESSES
RELIGIOUS FREEDOM SUBCOMMITTEE
Chairman: Tony Brace tbrace@jw.org
Telephone: + 44 20 8371 3416; Fax: + 44 20 8343 0201

20 November 2024

Mr Bjørn Erik Thon
Equality and Anti-Discrimination Ombudsman
Kingdom of Norway

Cher Bjorn Erik Thon,

L'Association européenne des Témoins de Jéhovah est une association internationale enregistrée qui fournit un soutien aux membres de cette communauté qui font face à des violations fondamentales des droits de l'homme dans diverses parties du monde. Les adeptes de cette communauté sont présents dans plus de 200 pays et sont reconnus comme des citoyens respectueux de la loi appartenant à une religion pacifique. Nous prenons la liberté de vous contacter concernant leur situation en Norvège.

Le 27 janvier 2022, le gouverneur du comté d'Oslo et de Viken a annoncé une décision arbitraire et unilatérale de refuser les subventions de l'État aux Témoins de Jéhovah en vertu de la loi sur les communautés religieuses pour l'année précédente, une décision qui rompt avec une pratique de 30 ans. Les Témoins de Jéhovah ont fait appel au ministère des Enfants et des Familles, qui le 30 septembre 2022, leur a informé qu'il maintenait la décision. C'est déjà troublant.

Ce qui donne des raisons supplémentaires de s'inquiéter est que le 22 décembre 2022, le gouverneur du comté a révoqué l'enregistrement des Témoins de Jéhovah en tant que communauté religieuse. Ils n'ont donc pas eu d'autre choix que de recourir à la justice. Cependant, le 3 avril 2024, le tribunal de district a rendu une décision surprise en faveur de l'État, validant ainsi des décisions sans précédent et discriminatoires. Aucune autre religion internationalement reconnue n'a fait face à une proscription arbitraire similaire de la part des autorités norvégiennes. Notre communauté de foi, qui compte environ 20 000 croyants en Norvège, est naturellement très inquiète de la situation. Des universitaires et des experts en droits de l'homme indépendants, tant au niveau national qu'international, sont enregistrés comme étant déconcertés par ces développements.

Naturellement, les Témoins de Jéhovah ont fait appel. L'affaire est inscrite pour être entendue en cour d'appel du 4 au 14 février 2025. Nous pensons que le résultat sera crucial pour la liberté de religion ou de croyance en Norvège et aura un impact considérable sur la réputation internationale actuelle du pays.

Nous apprécierions beaucoup une réunion courte avec vous, afin d'entendre votre opinion professionnelle sur la question et de recevoir vos recommandations si vous en avez. Notre délégation internationale sera à Oslo du 2 au 6 décembre 2024 et est disponible pour se réunir à un moment et un lieu convenables, soit en personne, soit par vidéoconférence. Nous attendons avec impatience un dialogue informel et amical avec vous concernant cette question importante. Veuillez contacter notre représentant Andreas Gribowski pour plus d'informations et pour planifier la réunion. Téléphone : +45 59 45 60 00 ; courriel : pid.dk@jw.org.

Cordialement,

Marc Hansen
European Association of
Jehovah's Witnesses

Jørgen Pedersen
Chair of the Association of
Jehovah's Witnesses in Norway